



Municipalité de Bretonnières

Aux membres du Conseil général
1329 Bretonnières

Bretonnières, le 12 novembre 2018

Préavis municipal no 6/2018 pour le conseil du 5 décembre 2018 - Budget 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I - Préambule

Le projet de budget pour l'année 2019 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 novembre 2018. Selon le tableau comparatif des charges et des produits,

Les charges sont estimées à	fr. 1'250'725.--
Les produits sont estimés à	fr. 1'110'282.--
Ce qui laisse apparaître un excédent de charges de	fr. 140'443.--

Une fois encore, la Municipalité doit se résoudre, bien malgré elle, à vous présenter un budget déficitaire. Après avoir tenu compte des charges impératives dont les montants sont très élevés (facture sociale, péréquation, réforme policière, AVASAD, déficit ligne de bus, école, accueil des enfants...) ainsi que des amortissements obligatoires, la marge de manœuvre à disposition de la Municipalité pour entretenir le patrimoine communal et assurer le bon fonctionnement des services publics et autres prestations communales à la population est de plus en plus mince.

II. Quelques remarques particulières

Chapitre 21 - Impôts

Selon les simulations, les revenus d'impôts devraient être stables.

Avec l'introduction de la RIE III (imposition des entreprises qui n'a que peu d'impact pour notre commune), le Canton va verser une compensation de 50 mio aux communes vaudoises pour 2019, raison de l'ouverture du c. 21.451.

Chapitre 22 - Service financier

La balance entre la participation communale au fonds de péréquation (22.352) et le retour de ce même fonds (c. 22.452 et suivants) reste favorable à notre commune, mais rétrécit année après année. Grâce au « bénéfice » du dicastère des forêts en 2017, nous ne recevrons pas d'aide en 2019 du fonds de péréquation « forêts », les budgets étant établis sur la base des comptes 2017. *Cependant, au moment des comptes, ce sont les résultats réels qui seront déterminants.*

Grâce à d'importantes disponibilités en compte, nous avons pu rembourser deux emprunts à taux fixes qui arrivaient à échéance en 2018 (fr. 420'000.- au total), ce qui diminue d'un tiers le montant des intérêts des dettes à longs terme (22.322).

Chapitre 31 - terrain

La mise à l'enquête pour la suite de l'exploitation de la gravière par Holcim est terminée, les oppositions sont levées et le dossier est entre Lausanne et Berne. Quant à Cand-Landi, l'enquête est actuellement en cours. Nous restons optimistes en budgetant fr. 50'000.- de redevance payée par Holcim et fr. 30'000.- par Cand-Landi pour le remblayage.

Chapitre 32 - forêts

Comme chaque année, le budget des forêts présente un déficit. Rappelons que les éventuels déficits de ce poste sont partiellement absorbés par les contributions du fonds de péréquation «forêts» (22.452.3)

Chapitre 35 - Bâtiments communaux

Dans chaque poste 35x.314, il a été budgeté un montant pour les entretiens courants et imprévus liés à tout propriétaire d'immeuble.

A l'Auberge, il faudra également envisager de repeindre le plafond de la cuisine. Pour l'église un montant de fr. 15'000.- a été budgeté pour la réfection des avant-toits.

Chapitre 43 - routes

La route entre la ferme Collomb et le feu du 1^{er} août est abîmée, il est prévu d'y faire quelques travaux pour fr. 10'000.- environ. Le solde permettra régler les factures d'épavage et entretien courant, ainsi que de parer aux divers imprévus.

Chapitre 45 - ordures ménagères

Afin de trouver un nouveau surveillant pour la déchetterie, nous avons dû adapter le tarif de rémunération à la hausse, d'où une augmentation du poste 45.301. Les dépôts de déchets encombrants sont également à nouveau en légère hausse, tout comme le papier. D'autre part, désormais un big bag est mis à disposition des citoyens pour le dépôt des flacons plastiques (45.3180), dont le coût de location et débarras annuel est estimé à fr. 300.- (45.3180). Rappelons aussi que, selon le règlement, les enfants sont exonérés du paiement de la taxe jusqu'à leur 3 ans révolus et reçoivent 9 rouleaux de sacs taxés 35 litres.

Chapitre 46 - épuration

Les charges de l'AIVN à Croy sont stables pour 2019, la part des communes étant toujours fixées à fr. 235'000.- à répartir entre les 5 communes, selon une clé de répartition définie.

Au vu du nouveau règlement sur l'épuration (voir préavis séparé), s'il est accepté, les revenus d'épuration (46.434) seront en diminution, la concession minimum de 100 m3 étant abandonnée. En contrepartie, une taxe d'entretien des collecteurs EU (fr. 0.20 ct/m3 épurés - 46.4342.2) et EC (fr. 0.10 ct/m2 - 46.4342.3) est introduite, amenant chacune un produit estimé à fr. 2'500.-.

Chapitre 50 - Administration des écoles

Notre commune compte 37 enfants scolarisés (chiffres août 2018), un de plus que l'année précédente.

Chapitre 7 - sécurité sociale

Le coût des charges liées aux affaires sociales représente des chiffres très importants (plus de 25 % du total du budget communal !)

Pour les parents qui travaillent en extérieur, des solutions de garde sont mises en place : l'AJOVAL (72.352) s'occupe de la gestion des enfants avant qu'ils aient l'âge d'être scolarisés alors que l'UAPE (72.352.1) gère les enfants scolarisés, du matin avant l'école, à la pause de midi et de la fin de l'école jusqu'au retour des parents. Ces services sont facturés pour une partie aux parents (selon leur revenu), le solde étant réparti à charge des communes. Plus de fr. 65'000.- sont prévus dans ces deux postes pour 2019.

Pour les soins à domicile (73.351), les prévisions restent stables à 95.- par habitant.
Quant à la facture sociale, elle suit l'évolution de la société et est en légère hausse....

La péréquation actuelle prévoit que la moitié des revenus touchés en gains immobiliers, droits de mutation et impôts sur les successions soient ristournés comme revenus conjoncturels (72.351.3) l'année suivante de leur comptabilisation. Comme en 2017, nous avons reçu fr. 214'000.- sur ces trois postes, nous avons dû effectivement reverser plus de fr. 106'000.- en 2018. Mais comme les acomptes 2019 budgetés sont calculés sur la base de cette même année 2017, nous devons payer fr. 108'917.- avant que les chiffres ne soient calculés de manière définitive dans le courant de l'année 2020. C'est à ce moment-là seulement que le décompte final sera établi, avec un retour de tout ou partie de ce montant que l'on aura « prêté » au canton.

Chapitre 81 - service industriel

Il est prévu d'acquérir de nouveaux compteurs qui seront changés au fur et à mesure, dans le but de pouvoir les relever de manière automatisée dans un avenir plus ou moins proche.

III. Commentaires

Les amortissements obligatoires s'élèvent à fr. 44'800.- répartis dans les différents postes du budget. Si l'on tient compte de la charge des revenus conjoncturels (72.351.3) selon explication 2 paragraphes ci-dessus, le déficit effectif de ce budget n'est que d'environ fr. 32'000.--.

IV. Conclusions

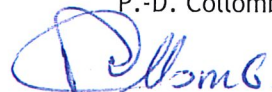
- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 5 décembre 2018
- Il a été soumis à la commission gestion et finances.

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- accepter le budget 2019 tel que présenté, bouclant sur un excédent de charges de fr. 140'443.--.

Municipalité de Bretonnières
Le Syndic
P.-D. Collomb

La Secrétaire
P. Porchet



Annexes : budget 2019 détaillé.